

Rapport de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 avril 2015

1. Approbation des comptes annuels

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 avril 2015 a approuvé les comptes annuels statutaires de Vastned Retail Belgium, clôturés au 31 décembre 2014, y compris l'affectation du résultat.

2. Distribution du dividende pour l'exercice 2014

Pour l'exercice 2014, l'assemblée générale ordinaire a décidé de distribuer un dividende brut de € 2,72 par action. Après déduction du précompte mobilier de 25% le dividende net de l'exercice 2014 s'élève donc à € 2,0400 par action.

Le dividende est payable à partir du 7 mai 2015 sur base de l'actionnariat au 6 mai 2015.

Pour les actions dématérialisées le paiement s'effectue aux détenteurs par les institutions financières auprès desquelles les actions sont inscrites sur un compte titres. Le dividende pour les actions nominatives sera automatiquement viré par la société aux actionnaires.

3. Composition et rémunération du conseil d'administration

L'assemblée générale a décidé de nommer deux administrateurs non indépendants, notamment Reinier Walta et Peggy Deraedt. Le mandat de ces administrateurs prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2018 et au cours de laquelle il sera décidé de l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2017.

Le conseil d'administration de la société est à partir de ce jour composé comme suit:

- Jean-Pierre Blumberg, administrateur indépendant, président
- Nick van Ommen, administrateur indépendant
- EMSO SPRL, représentée de façon permanente par Chris Peeters, administrateur indépendant
- Taco de Groot, administrateur non indépendant et dirigeant effectif
- Reinier Walta, administrateur non indépendant
- Peggy Deraedt, administrateur non indépendant.

La rémunération annuelle fixe des administrateurs indépendants passe de € 14.000 à € 20.000 et pour le président du conseil d'administration de € 15.000 à € 25.000. Le mandat de Taco de Groot, Reinier Walta et de Peggy Deraedt n'est pas rémunéré.

4. Résolutions de l'assemblée générale

En outre, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'adapter les statuts pour les conformer aux récentes modifications de lois concernant les actions dématérialisées.

Au sujet de Vastned Retail Belgium. Vastned Retail Belgium est une société immobilière réglementée publique de droit belge (SIR) dont les actions sont cotées sur Euronext Brussels (VASTB). Vastned Retail Belgium investit exclusivement dans l'immobilier commercial belge, plus spécifiquement dans des magasins situés dans le centre des villes à des emplacements de premier ordre et dans des magasins hautement qualitatifs le long d'axes routiers. La SIR souhaite investir à terme 75% dans des magasins dans le centre des villes.

Pour plus d'informations veuillez contacter:

VASTNED RETAIL BELGIUM SA, société immobilière réglementée publique de droit belge,
Jean-Paul Sols - CEO ou Inge Tas - CFO, T + 32 3 287 67 87, www.vastned.be